



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION SYRHANO**

27 mai 2014

Membres présents ou ayant donné un pouvoir

Personnes physiques

- A. COCHET
 - P. LARGE
 - M. LE STUM
 - H. PRIGENT
 - C. VOISIN
 - P. WENDER
- Représenté par H. PRIGENT

Personnes morales

- J.-L. BILLOËT
 - F. BONAVENTURE
 - A. BOUKHALFA
 - O. BRAND
 - P.-J. CANDAT
 - L. CHEVALIER
 - E. CRAYE
 - D. DARROY
 - V. DELMAS
 - C. DISPA
 - W. DUROCHER
 - F. FENDRICH
 - C. GALAP
 - D. GAMBIER
 - E. GOUNEL
 - V. HAMON
 - F. HÉDIN
 - C. HÉRAIL
 - K. HENRI
 - R. JOANNIC
 - S. JUMEL
 - L. LARDENOIS
 - S. LEBOURG
 - J. P. LECOQ
 - I. LIETTA
 - L. LOGIOU
 - N. MALEPLATE
 - J. OUF
 - C. OZKUL
 - P. PAREIGE
 - P. PARIS
 - D. PANCHEVRE
 - S. PIETTRE
 - R. POIX
 - D. PUECHBERTY
 - F. RAOUL-DUVAL
 - P. REGHEM
 - J. RITT
 - D. ROCHE
- INSA de Rouen, représenté par L. VASSEUR
 Fondation Nationale des Sciences Politiques,
 représenté par O. RONDEAU
 CORIA CNRS UMR 6614
 Centre Hospitalier Intercommunal Eure-Seine,
 représenté par H. PRIGENT
 CHU Rouen, représenté par G. BELLOIR
 CREFOR, représenté par Hervé PRIGENT
 ESIGELEC, représenté par R. VALLÉE
 Pôle Image Haute-Normandie, représenté par M. FUSSIEN
 AIR NORMAND, représentée par M. BOBBIA
 CESI, représentée par M. LE STUM
 CH Bernay, représenté par R. ROUILLARD
 Ecole d'Architecture de Normandie, représentée par B. DENEUVE
 CNED, représenté par Hervé PRIGENT
 Science Action HN, représenté par Hervé PRIGENT
 IDEFHI, représenté par A. BLONDEL
 CH Rouvray, représentée par V. SIMON
 INFOSAT
 CCI de Rouen, représenté par M. LE STUM
 Cité des Métiers, représenté par N.-E. LARGUET
 DGA Th, représenté par O. MÉNARD
 Ville de Dieppe, représenté par Dominique LEFEBVRE
 GIE DES 2 RIVES, représenté par M. LE STUM
 ESTRAN Cité de la Mer représenté par M. LE STUM
 Ville de Gonfreville-l'Orcher, représenté par F. PIMOR
 GCS TÉLÉSANTÉ
 IDS-MCI, représenté par A. CLÉMENT
 Institut de Formations par Alternance,
 représentée par J. MAUGENDRE
 CARDERE, représenté par K. LOKAY
 Université de Rouen, représenté par P. TAVERNIER
 Groupe de Physique des Matériaux, représenté par R. PATTE
 Groupe Hospitalier du Havre, représenté par M. PARAT
 A.R.L. Haute-Normandie, représenté par C. DURAND
 COBRA UMR 6014, représenté par M. LE STUM
 CROUS de Haute Normandie, représenté par N. LOUIS
 représenté par H. PRIGENT
 École de Management de Normandie,
 représenté par P. WENDER
 Université du Havre, représenté par P. LAGES DOS SANTOS
 SOGET, représenté par M. LE STUM
 ESITPA, représenté par F. PANTIN

- J. SAGIT
 - C. SCHMIDT-LAINÉ
 - C. TERNAT
 - P. TAVERNIER
 - J.P. THOREZ
 - M. TRINITÉ
 - C. VOISIN
 - H. WULFRANC
- ODIA Normandie, représentée par M. LE STUM
 Rectorat de l'académie de Rouen, représentée par J.-B. LETIQUE
 L'Écrit Santé (journal Globules), représentée par P. WENDER
 Université de Rouen DSI
 AREHN, représenté par P. WENDER
 Association CORIA, représenté par H. PRIGENT
 CRT Informatique
 Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, représenté par P. WENDER

Personnes excusées

- L. BRIDE
 - P. COUTURIER
 - T. JOUENNE
 - S. JUILLIARD
 - N. MAYER-ROSSIGNOL
 - N. MILLAN
 - N. ROULY
- ADRESS
 CH Dieppe
 Labo. PBS UMR 6522
 OPÉRA DE ROUEN
 CRHN
 CH Rugles et CH Verneuil sur Avre
 CG76

Personnes invitées

- A. GILLES
 - A. DE CADEVILLE
 - C. DEFER
 - J. DELABY
 - N. DELESTRE
 - I. DUCHATELLE
 - P. DUCROT
 - G. EDOUARD
 - J. GALLOT
 - F. GIRAULT
 - A. HOUDELETTE
 - C. HOUSSIER
 - É. LACHEY
 - P. LEFEBVRE
 - J. B. LESAGE
 - V. PHILIPPE-VOIVENEL
 - H. ZEGHIB
- Ville de Gonfreville l'Orcher
 Agence Régionale de Santé
 Conseil Régional de Basse-Normandie
 Conseil Régional de Haute-Normandie
 Université de Rouen - CRI
 Université de Caen
 ENSICAEN
 CORIA
 Normandie Université
 Université de Caen
 Normandie Université
 Université de Rouen
 Conseil Régional de Basse-Normandie
 ENSICAEN
 Université de Rouen - CRI
 Rectorat de Rouen
 Conseil Général de l'Eure

La séance est ouverte à 14h30 par Hervé PRIGENT, secrétaire de l'association SYRHANO.

L'ordre du jour prévisionnel est rappelé :

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

- Modification du nom de l'association

Le secrétaire de l'association propose d'ajouter à l'ordre du jour prévisionnel une autre modification des statuts, visant à accepter des personnes physiques souhaitant s'impliquer dans l'association. L'ordre du jour proposé est donc le suivant :

- Modification du nom de l'association
- Composition de l'association

Le secrétaire demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition ou si quelqu'un souhaite ajouter un point à cet ordre du jour.

Aucune opposition ne se manifestant et aucune remarque n'étant formulée, cet ordre du jour est validé.

1. Modification du nom de l'association

Afin d'éviter la confusion entre les activités de l'association et celles liées aux aspects de pilotage et d'exploitation du réseau SYRHANO (actions menée par le CRIHAN), il est proposé de changer le nom de l'association en "Association des utilisateurs du réseau SYRHANO".

Le secrétaire demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition. Personne ne manifeste d'opposition.

Première résolution

À l'unanimité, le nom de l'association est changé en "Association des utilisateurs du réseau SYRHANO".

2. Composition de l'association

Afin de permettre à des personnes intéressées de s'impliquer dans l'association, il est proposé d'accepter des personnes physiques en tant que membre, sous réserve de cooptation et de validation de la demande d'adhésion par le Bureau de l'association (comme pour les personnes morales).

Le secrétaire demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition. Personne ne manifeste d'opposition.

Deuxième résolution

À l'unanimité, la composition de l'association est modifiée pour que des personnes physiques puissent devenir membres.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

L'association se compose :

- de membres ordinaires représentant chacun des sites déclarés du réseau SYRHANO au plus tard le 1er juillet 1995.*
- de membres appartenant aux laboratoires de recherche et de développement publics ou privés, à des établissements et/ou organismes de formation ou acteurs du développement économique et culturel de la région. Ces membres nouveaux sont des personnes morales titulaires ou pouvant devenir titulaires d'un nom de domaine ou de sous-domaine Internet.*
- de personnes physiques intéressées par les buts poursuivis par l'association et souhaitant contribuer à celle-ci.*

Aucune autre question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 27 mai 2014.

Le Président
Michel LE STUM

Le Secrétaire
Hervé PRIGENT